



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 27 janvier 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Philip Lapalme.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social et mesdames Julie Labelle, agente de développement en environnement et Julie Cassab, greffière.

Est absent, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon.

**1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Cassab va prendre les présences

Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne que conformément aux directives du gouvernement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

**21-01-27-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 19 h 30.

**Proposition adoptée.**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**21-01-27-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour **en déplaçant** les points suivants à la suite du point 4.1 afin de libérer madame Julie Labelle, agente de développement en environnement et monsieur Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, soit : 11.3.1 « Rapport 2020 sur la mise en œuvre du plan de réduction des gaz à effet de serre (GES) : dépôt », 11.4.2 « Appel d'offres public - Collecte, transport et disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) - Réseau des écocentres: octroi de contrat » et 13.2.1 « Concours des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2021 : autorisation ».

**Proposition adoptée.**



### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

#### 3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020 : ADOPTION**

**21-01-27-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 25 novembre 2020 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

#### 3.3 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2020 : ADOPTION**

**21-01-27-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2020 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

### 4. MESURES DIRECTIVES ET DÉCISIONS DANS LE CADRE DE LA COVID-19

Aucun sujet traité.

#### 4.1 **DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV) : INFORMATION**

Madame Brunet débute son intervention en soulignant une fois de plus la grande résilience et le courage des entrepreneurs de Vaudreuil-Soulanges depuis mars dernier. Elle mentionne que les restaurateurs, les hôteliers, les commerçants de proximité et tous ceux qui oeuvrent dans l'événementiel ont été particulièrement touché par la pandémie et que DEV tente au quotidien de les appuyer dans leurs défis.

Au cours de 2020, DEV a octroyé 227 prêts totalisant la somme de 6,1 millions \$. Puisque le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a demandé à ce que l'organisme estime les besoins de liquidité des entreprises touchées par le décret jusqu'au 30 avril 2021, DEV a procédé à une demande au MEI de 3 millions \$ additionnels afin de combler les demandes à venir, ce qui portera le fonds d'aide d'urgence aux entreprises à environ 9 millions \$ pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Madame Brunet mentionne qu'un premier décompte indique que l'équipe a eu plus de 1 500 contacts avec les entreprises depuis le début de la crise.

D'ici la fin de la semaine prochaine, DEV fera parvenir un rapport détaillé par municipalité aux maires et directeurs généraux. Elle les invite d'ailleurs à communiquer avec DEV s'ils ont des questions suite à la réception dudit rapport.

Enfin, elle rappelle l'importance que l'organisme accorde à l'achat local et indique que l'équipe continue son travail de promotion en ce sens.

#### 4.2 **RAPPORT 2020 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES) : DÉPÔT**

Madame Julie Labelle, agente de développement en environnement, fait une présentation du rapport et procède au dépôt du document.



#### 4.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) - RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-16-22 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) du Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'ouverture de quatre soumissions reçues le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Solva-Rec Environnement inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de la MRC à **signer et à octroyer** un contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux provenant du Réseau des écocentres à *Solva-Rec Environnement inc.*, selon les prix unitaires soumis au bordereau de prix, pour un montant estimé à 975 369,54 \$ incluant les taxes, pour une durée de 3 ans, s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024, avec une option de prolongation de deux ans, du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2026.

**Proposition adoptée.**

#### 4.4 CONCOURS DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (JPS) 2021 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire (JPS) est un événement national de promotion de la réussite éducative et sociale des jeunes qui se tiendra du 15 au 19 février 2021;

CONSIDÉRANT que la réussite éducative et sociale des jeunes est une priorité d'intervention de la Politique de développement social durable (PDSD);

CONSIDÉRANT que le sous-comité de travail en réussite éducative et sociale de Vaudreuil-Soulanges organise à chaque année une activité de promotion et de sensibilisation auprès de la population de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'activité proposée pour 2021 consiste en un concours destiné aux 15 à 24 ans du territoire où ces derniers seront amenés à reconnaître l'apport exceptionnel sur leur réussite d'un adulte significatif de leur entourage;

CONSIDÉRANT que les coûts d'organisation de cette activité seront pour la MRC d'au plus 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 590 05 447;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**de réserver** un montant de 4 000 \$ pour l'organisation du concours des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2021.

**Proposition adoptée.**



**5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC**

**5.1 COMPTES RENDUS DU COMITÉ FIBRE OPTIQUE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020 ET DU 30 NOVEMBRE 2020 : DÉPÔT**

Monsieur Yvon Bériault, président du comité fibre optique, procède au dépôt des documents.

**5.2 COMPTES RENDUS DE LA TABLE DE L'EAU DU 10 DÉCEMBRE 2020 ET DU 18 JANVIER 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Yvon Bériault, président de la table de l'eau, procède au dépôt des documents.

**5.3 COMPTES RENDUS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DU 18 JANVIER 2021 : DÉPÔT**

Madame Danie Deschênes, présidente du comité de sécurité publique, procède au dépôt des documents.

**5.4 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS DU 11 JANVIER 2021 : DÉPÔT**

Madame Danie Deschênes, présidente de la table des communications, procède au dépôt du document.

**5.5 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 13 JANVIER 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Yvon Chiasson, président de la table des ressources humaines, procède au dépôt du document.

**5.6 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 15 JANVIER 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Jean-Yves Poirier, président de la table régionale d'aménagement, procède au dépôt du document.

**5.7 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 19 JANVIER 2021 : DÉPÔT**

Madame Danie Deschênes, présidente du comité des bâtiments, procède au dépôt du document.

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**21-01-27-07** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'adopter** la liste MRC 21-01-27.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-01-27, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**



## 6.1.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 246 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2021 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS : ADOPTION

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir, de répartir et d'imposer la quote-part de chacune des municipalités locales en fonction de critères déterminés;

ATTENDU l'avis de motion donné par **monsieur Daniel Beaupré** lors de la séance du conseil de la MRC le mercredi 25 novembre 2020;

ATTENDU QUE le directeur général a procédé à la lecture du projet de règlement conformément au *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

qu'un règlement portant le numéro 246 **soit adopté** et **qu'il soit statué**, par ce règlement, ce qui suit :

### ARTICLE 1. MONTANT DE LA QUOTE-PART

Le montant de la quote-part des municipalités locales dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses annuelles budgétées par la MRC et adoptées par résolution, est réparti en fonction des modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités locales en fonction du présent règlement.

### ARTICLE 2. MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET DE RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART

#### PARTIE 1

##### 2.1 Gestion régionale

Sous réserve des articles 2.2 à 2.13, la quote-part générale, partie 1, est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2020. Les données utilisées sont celles des rôles d'évaluation déposés en septembre 2019. La quote-part générale, partie 1, couvre, notamment, les dépenses du conseil municipal, l'administration générale, l'aménagement et la sécurité incendie et civile.

##### 2.2 Développement Vaudreuil-Soulanges

La quote-part de Développement Vaudreuil-Soulanges est déterminée à soixante-quinze pour cent (75 %) selon la richesse foncière uniformisée 2020 et à vingt-cinq pour cent (25 %) selon la richesse foncière uniformisée 2020 de la portion des industries manufacturières et commerciales. Pour le volet tourisme, la quote-part générale est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2020.

##### 2.3 Collecte sélective, environnement, matières résiduelles et GES

La quote-part reliée aux activités de collecte sélective, environnement, matières résiduelles et GES est déterminée au prorata du nombre d'unités de logements desservis incluant les autres locaux pour chacune des municipalités.

##### 2.4 Cour municipale régionale

Conformément à l'entente intermunicipale, chacune des municipalités doit verser une quote-part annuelle de cinq cents dollars (500 \$). De plus, les dépenses de la cour municipale régionale sont perçues à même les revenus de la cour.

##### 2.5 Service 9-1-1

La quote-part pour le service 9-1-1 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2020.



## 2.6 Fonds de voirie régional

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de voirie régional. L'ensemble des dépenses sera assumé à même les redevances des exploitants de carrières ou sablières visées par la *Loi sur les compétences municipales*.

## 2.7 Écocentres

Il n'y a pas de quote-part pour les écocentres. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le fonds environnement.

## 2.8 Matières organiques

La quote-part est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2020.

## 2.9 Info territoire MRC

Il n'y a pas de quote-part pour l'info territoire MRC. L'ensemble des dépenses sera assumé par le Fonds régions et ruralité (FRR) et par l'appropriation du surplus non réservé.

## 2.10 Sécurité publique

Il n'y a pas de quote-part pour la sécurité publique. L'ensemble des dépenses sera assumé par le trop-perçu de la Sûreté du Québec.

## 2.11 Équipements régionaux

Il n'y a pas de quote-part pour les équipements régionaux. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le fonds régions et ruralité (FRR).

## 2.12 Fonds de développement des communautés

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de développement des communautés. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le fonds régions et ruralité (FRR).

## 2.13 Projet de cartographie des zones inondables

Il n'y a pas de quote-part pour le projet de cartographie des zones inondables. L'ensemble des dépenses sera assumé par la subvention octroyée par le Gouvernement du Québec.

## **PARTIE 2**

### 2.14 Évaluation foncière

La quote-part relative à la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités, soit Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Terrasse-Vaudreuil, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-sur-le-Lac est déterminée au prorata du nombre d'unités d'évaluation, par municipalité, en fonction du rôle d'évaluation 2020 déposé en septembre 2019.

La quote-part relative aux coûts des travaux supplémentaires requis pour les municipalités suivantes, soit Coteau-du-Lac, Hudson, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Rigaud, Saint-Lazare, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac est imposée à la municipalité concernée.

Cette quote-part sera facturée en cours d'année en fonction des factures et modalités émises par le fournisseur.

## **PARTIE 3**

### 2.15 Réseau de télécommunications à large bande (fibre optique)

Il n'y a pas de quote-part pour le réseau de télécommunications à large bande (fibre optique). L'ensemble des dépenses sera assumé à même le fonds fibre optique.



## **PARTIE 4**

### **2.16 Cours d'eau - obstruction**

La quote-part relative aux dépenses reliées à une intervention dans un cours d'eau, notamment l'entretien, l'aménagement et le dégagement des obstructions, nuisances et barrages de castors est répartie entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres, Les Coteaux, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur, Vaudreuil-Dorion et Vaudreuil-sur-le-Lac situées dans le bassin de ce cours l'eau, et ce, en fonction de la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

## **PARTIE 5**

### **2.17 Cours d'eau - entretien**

La quote-part relative aux travaux de nettoyage effectués durant l'année et approuvés par résolution du conseil ou du comité administratif est imposée pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil, le tout selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des cours d'eau exécutés en cours d'année selon le maximum adopté au budget, tout excédent sera facturé l'année suivante.

## **PARTIE 6**

### **2.18 Cotisation à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent**

La quote-part pour l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2020 pour les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette, et Saint-Zotique.

## **PARTIE 7**

### **2.19 Anges des parcs**

La quote-part pour le programme Anges des parcs est déterminée selon le coût réel de la facture émise par l'organisme en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2020 pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les villes de L'Île-Cadieux, Saint-Lazare et les municipalités de Les Cèdres, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Télesphore, Hudson et Saint-Zotique.

## **PARTIE 8**

### **2.20 Culture**

La quote-part relative à la culture est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2020, sauf pour les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Télesphore.

## **PARTIE 9**

### **2.21 Info territoire services aux municipalités**

La quote-part relative à l'info territoire services aux municipalités est imposée à chacune des municipalités en fonction des critères prévus à l'entente basée sur la catégorie d'utilisateur soit, OR-ARGENT-BRONZE, sauf pour la ville de L'Île-Cadieux.



## **PARTIE 10**

### **2.22 Service 211**

La quote-part pour le service 211 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2020, pour les villes de Coteau-du-Lac, Rigaud, et les municipalités des Coteaux, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

## **PARTIE 11**

### **2.23 Logement social**

La quote-part est déterminée à cinquante pour cent (50 %) selon la richesse foncière uniformisée 2020 et à cinquante pour cent (50 %) selon la population 2020, pour les villes de Coteau-du-Lac, Rigaud, et les municipalités des Coteaux, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Très-Saint-Rédempteur.

## **PARTIE 12**

### **2.24 Canal de Soulanges**

Aucune quote-part en 2021.

## **PARTIE 13**

### **2.25 Cours d'eau obstruction entente Saint-Zotique**

Aucune quote-part en 2021.

## **PARTIE 14**

### **2.26 Cours d'eau entretien entente Saint-Zotique**

Aucune quote-part en 2021.

## **PARTIE 15**

### **2.27 Centrale 3-1-1**

La quote-part pour le service 3-1-1 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2020, sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux et des Cèdres.

## **PARTIE 16**

### **2.28 Cadets de la Sûreté du Québec**

La quote-part relative aux cadets de la Sûreté du Québec est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2020, sauf pour les villes de L'Île-Cadieux, Vaudreuil-Dorion et les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton, Les Cèdres, Sainte-Marthe et Saint-Zotique.

## **ARTICLE 3. MODALITÉS DE PERCEPTION**

Les quotes-parts établies, à moins qu'il n'en soit autrement précisé dans le présent règlement, sont payables en trois (3) versements égaux, le premier lundi de mars, le premier lundi de juin et le premier lundi de septembre.

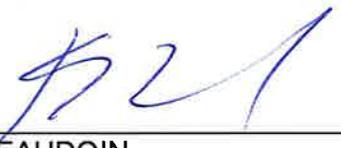
Dans tous les cas, les quotes-parts sont payables dans les trente (30) jours de l'envoi du compte. Tout montant dû porte intérêt à dix pour cent (10 %) annuellement à compter de la date d'échéance.



#### ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

  
\_\_\_\_\_  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil du 27 janvier 2021.

Entrée en vigueur \_\_\_\_\_.

#### Proposition adoptée.

##### 6.1.3 ADHÉSION 2021 DE LA MRC À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la FQM assure un leadership politique et stratégique afin de défendre intérêts des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'elle exerce une représentation soutenue et effective pour que ses membres se fassent entendre concrètement auprès des gouvernements;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**d'adhérer**, pour les municipalités hors de la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

#### Proposition adoptée.

##### 6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

##### 6.2.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 95-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE RELATIVE À L'ÉVALUATION FONCIÈRE : AVIS DE MOTION

AVIS de motion est par la présente donné par **monsieur Robert Grimaudo**, qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement numéro 95-5 modifiant le Règlement numéro 95 concernant les modalités de versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative relative à l'évaluation foncière ».

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

##### 6.2.2 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 95-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE RELATIVE À L'ÉVALUATION FONCIÈRE : DÉPÔT

ATTENDU QU'il y lieu de modifier le Règlement numéro 95 afin d'ajuster le montant de la somme d'argent exigée lors du dépôt d'une demande de révision administrative relative à l'évaluation selon le *Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif*,



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 27 janvier 2021 par **monsieur Robert Grimaudo**;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu copie du présent projet de règlement en date du 22 janvier 2021, en respect de l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

**qu'un règlement portant le numéro 95-4 soit adopté et qu'il soit statué par ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1**

L'article 2 est abrogé et remplacé par le texte suivant:

« Le montant de la somme d'argent exigée par l'article 1 est fixé selon les catégories suivantes pour chaque unité d'évaluation ou lieu d'affaires :

1. 80,55 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$;
2. 322,05 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
3. 536,75 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
4. 1 073,50 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$;
5. 42,95 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur un lieu d'affaires dont la valeur locative inscrite au rôle est inférieure ou égale à 50 000 \$;
6. 139,60 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur un lieu d'affaires dont la valeur locative inscrite au rôle est supérieure à 50 000 \$.

#### **ARTICLE 2**

L'article 3 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Le montant de la somme d'argent exigée par l'article 1 est de 80,55 \$ lorsque la demande de révision administrative n'est pas visée à l'article 2. »

#### **ARTICLE 3**

L'article 6 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Le présent règlement s'applique à l'égard d'une demande de révision administrative portant sur un rôle d'évaluation foncière ou un rôle de valeur locative applicable à tout exercice financier à compter de 2020. »

#### **ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

  
\_\_\_\_\_  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**6.2.3 DÉMOGRAPHIE - PUBLICATION DU NOUVEAU DÉCRET DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE POUR 2021 : DÉPÔT**

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt des documents.

**6.2.4 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE - DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC D'AUGMENTER LE BUDGET ALLOUÉ AUX ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE PATROUILLES NAUTIQUES POUR LA SAISON ESTIVALE 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2.5 RÉSOLUTION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - REVENDICATIONS RELATIVES AU REPORT DE LA VENTE POUR TAXES 2020 EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE : DEMANDE D'APPUI**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**6.2.6 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE » : ADOPTION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait la lecture de la Déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » et il propose son adoption.

POUR CE MOTIF,

**21-01-27-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez**  
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

**d'adopter** la Déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

**Proposition adoptée.**

**6.3 BÂTIMENTS**

**6.3.1 VENTE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 420, AVENUE SAINT-CHARLES À VAUDREUIL-DORION : ÉTAT DE SITUATION**

Madame Danie Deschênes, présidente du comité des bâtiments, fait un état de situation sur la vente du bâtiment situé au 420, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion. Elle mentionne que la transaction a été complétée en décembre dernier et que la Ville de Vaudreuil-Dorion en est maintenant propriétaire.

**7. COMMUNICATION**

**7.1 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE LICENCE ET SOUTIEN TECHNIQUE POUR LE LOGICIEL MELTWATER : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC utilise le logiciel Meltwater depuis 2018 pour réaliser la revue de presse quotidienne;

CONSIDÉRANT QUE cette solution permet une économie de temps appréciable pour les employés du service des communications;

CONSIDÉRANT QUE cette solution permet de réaliser une veille sur les médias sociaux en plus des autres médias;



CONSIDÉRANT la satisfaction envers le logiciel;  
CONSIDÉRANT l'offre de service de Meltwater;  
CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 349;  
POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-11** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**de renouveler** le contrat de licence et soutien technique pour le logiciel *Meltwater* pour une durée d'un (1) an au montant de 8 900 \$, excluant les taxes, et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer le contrat.

**Proposition adoptée.**

## **8. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.

## **9. SÉCURITÉ**

### **9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **9.1.1 ENTENTE POUR LE PROGRAMME DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au programme des cadets de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une entente avec la Sûreté du Québec pour la mise en œuvre du programme;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec s'engage à prendre en charge les coûts dépassant 20 000 \$ pour la mise en œuvre du programme;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 210 01 970;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer l'entente pour la saison estivale 2021, pour un montant maximal de 20 000 \$.

**Proposition adoptée.**

### **9.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

### **9.3 SÉCURITÉ CIVILE**

#### **9.3.1 PROLONGATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE À LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a signé une entente avec le MAMH pour gérer le projet de cartographie des zones inondables de trois territoires : la MRC d'Argenteuil, la MRC de Deux-Montagnes (municipalité Saint-Placide) et la MRC de Vaudreuil-Soulanges (portions hors de la CMM);

CONSIDÉRANT QU'EN mars 2020, le gouvernement a annoncé le Plan de protection contre les inondations comprenant diverses mesures, notamment la mesure 3, permettant au milieu municipal de poursuivre ses travaux de cartographie des zones inondables sur la base d'une approche de gestion des risques;



CONSIDÉRANT QU'EN octobre 2020, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été informée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la convention qui devait se terminer le 31 mars 2021 sera prolongée jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle convention permettra au milieu municipal de cartographier les aléas d'inondations en fonction de la nouvelle méthodologie et du nouveau cadre normatif qui seront développés et qu'un montant additionnel de 8 M\$ sera disponible, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, pour les huit signataires des conventions d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle enveloppe permettra plus précisément de :

- poursuivre et compléter les campagnes de relevés déjà prévues;
- affiner les modèles des aléas de crue relatifs aux inondations (modèles hydrologiques et hydrauliques, diagnostic hydrogéomorphologique, etc.);
- bonifier les travaux en conformité avec le nouveau *Guide méthodologique* visant à baliser la cartographie des zones inondables qui sera rendu public en 2021 (mesure 1);
- adapter la représentation cartographique des crues à l'application du nouveau cadre normatif (mesure 5);
- documenter la vulnérabilité des éléments exposés en vue de l'implantation d'une approche risque.

CONSIDÉRANT QUE comme prévu à l'article 41 de la convention d'aide financière actuelle, un addenda visant le prolongement de celle-ci nous sera soumis, pour signature par un représentant autorisé, à l'hiver 2021, une fois que l'autorisation du Conseil des ministres aura été obtenue;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Philip Lapalme** et résolu

**d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint et le préfet ou le préfet suppléant ou la greffière à signer l'addenda du prolongement de la convention d'aide financière, tel que précisé à la mesure 3 du Plan de protection contre les inondations.

**Proposition adoptée.**

**10. COUR MUNICIPALE**

**11. ENVIRONNEMENT**

**11.1 COURS D'EAU**

**11.1.1 PHASE 2 DU PROJET D'ANALYSE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE QUINCHIEU : FINANCEMENT ET AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-27-36 autorisant la contribution financière initiale de la MRC à hauteur de 25 000 \$ dans le projet pilote d'analyse hydrogéomorphologique à l'échelle du bassin versant de la rivière Quinchien suite à l'acceptation de la subvention du projet pilote au montant de 91 000 \$ par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du projet pilote d'analyse hydrogéomorphologique à l'échelle du bassin versant de la rivière Quinchien se terminera en juin 2021;

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-12-15 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer, en partenariat avec Nature-Action, une demande d'aide financière pour poursuivre la phase 2 du diagnostic hydrogéomorphologique du bassin versant de la rivière Quinchien intitulé « InnEAUvation : Coconstruire avec la communauté des solutions résilientes aux changements climatiques pour réduire la vulnérabilité des riverains dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges »;



CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 317 827 \$ a été approuvée au Programme Climat municipalités - Phase 2 volet 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour poursuivre le projet de 2021 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote sera bénéfique à l'ensemble des bassins versants de la MRC étant donné que certains résultats seront reproductibles à l'ensemble du territoire et vise aussi à développer notre expertise régionale afin d'adapter les interventions et la méthode de gestion de la MRC dans les cours d'eau en lien avec les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote est interdisciplinaire puisqu'il répond à plusieurs objectifs de plusieurs projets, notamment la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole, du projet de rétention des sols agricoles, des actions de la Politique de l'arbre et des boisés et de la Politique relative à la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC interviendra par une contribution nature pour les années 2021 à 2024 par l'implication de 2 jours par mois de l'agente d'intervention aux cours d'eau et de 1 jour par mois de l'ingénieure aux cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Cèdres et les villes de Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion ont aussi adopté des résolutions pour contribuer en temps à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE, pour garantir le plein montant de la subvention de 317 827 \$, le scénario financier doit être ajusté puisqu'un bailleur de fonds n'a pas donné suite au projet entre le dépôt de la demande et la réception de la réponse du Programme Climat municipalités - Phase 2 volet 2 du MELCC;

CONSIDÉRANT QUE le scénario financier révisé prévoit que Nature-Action Québec finance 40 000 \$ et que la MRC finance 20 000 \$ en 2022 et 20 000 \$ en 2023 tout en poursuivant les démarches pour chercher les fonds additionnels en parallèle;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table de l'eau du 10 décembre 2020 recommandent de poursuivre la phase 2 du projet pilote et recommandent de financer ce projet à la hauteur de 20 000 \$ en 2022 et 20 000 \$ en 2023 tout en poursuivant les démarches pour chercher les fonds additionnels en parallèle;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'autoriser** une contribution financière de 20 000 \$ en 2022 et 20 000 \$ en 2023 à la phase 2 du diagnostic hydrogéomorphologique du bassin versant de la rivière Quinchien intitulée « InnEAUvation : Coconstruire avec la communauté des solutions résilientes aux changements climatiques pour réduire la vulnérabilité des riverains dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges », conditionnel au financement de 40 000 \$ de Nature-Action Québec, tout en poursuivant des démarches pour chercher des fonds additionnels de bailleurs de fonds en parallèle;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** la convention avec le MELCC pour le projet « InnEAUvation : Coconstruire avec la communauté des solutions résilientes aux changements climatiques pour réduire la vulnérabilité des riverains dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges ».

**Proposition adoptée.**

**11.1.2 DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE OU D'AUTORISATION GÉNÉRALE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR PLUSIEURS COURS D'EAU : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;



CONSIDÉRANT le nouveau régime d'autorisation de la Loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* en vigueur depuis le 23 mars 2018;

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) en vigueur depuis le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table de l'eau recommandent de poursuivre les démarches nécessaires pour la réalisation de travaux d'entretien de ces cours d'eau sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges :

- Branche 8 de la rivière à la Raquette à Sainte-Marthe
- Cours d'eau Wallo et ses branches 1 et 3 aux Cèdres
- Branche 10 du cours d'eau Pont-Pigeon à Saint-Polycarpe
- Cours d'eau Léger et sa branche 1 à Saint-Zotique
- Tributaire de la branche 6 de la rivière à la Raquette à Sainte-Justine-de-Newton
- Branche 3 de la Coulée Beauchamps à Sainte-Justine-de-Newton
- Cours d'eau Saint-Hyacinthe à Coteau-du-Lac/Saint-Clet
- Branche 28 de la rivière à la Raquette à Sainte-Marthe
- Branche 4A de la rivière Noire à Sainte-Justine de Newton

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 pour réaliser des travaux sur ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation ministérielle ou une demande d'autorisation générale doit être présentée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de réaliser ces travaux;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC, monsieur Charles-Vincent Lussier, agent d'intervention aux cours d'eau de la MRC, madame Stéphanie Lavergne, ingénieure aux cours d'eau de la MRC ou monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint de la MRC à signer les demandes d'autorisation et à répondre aux questions auprès du MELCC pour la réalisation de travaux d'entretien sur les cours d'eau suivants :

- Branche 8 de la rivière à la Raquette à Sainte-Marthe
- Cours d'eau Wallo et ses branches 1 et 3 aux Cèdres
- Branche 10 du cours d'eau Pont-Pigeon à Saint-Polycarpe
- Cours d'eau Léger et sa branche 1 à Saint-Zotique
- Tributaire de la branche 6 de la rivière à la Raquette à Sainte-Justine-de-Newton
- Branche 3 de la Coulée Beauchamps à Sainte-Justine-de-Newton
- Cours d'eau Saint-Hyacinthe à Coteau-du-Lac/Saint-Clet
- Branche 28 de la rivière à la Raquette à Sainte-Marthe
- Branche 4A de la rivière Noire à Sainte-Justine de Newton

**Proposition adoptée.**

### **11.1.3 SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX D'URGENCE RÉALISÉS SUR UN COURS D'EAU SANS TOPONYME À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT les articles 103 à 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'urgence ont été réalisés en novembre sur un cours d'eau sans toponyme à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot afin de retirer les sédiments qui causaient une obstruction du cours d'eau;



CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) demande des plans - tel que construit - suite à l'obtention de la soustraction pour travaux d'urgence obtenue en novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 419;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-16** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**d'octroyer** un mandat à l'ingénieur Gilles F. Bolduc PH. D., afin de réaliser les plans et de fournir les rapports nécessaires, au montant maximal de 1 000 \$, incluant les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.4 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE PARTICULIÈRE - PERMIS - AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant qu'une municipalité locale peut demander que la MRC lui confie la gestion de travaux sur les cours d'eau de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* stipule que la MRC peut confier à une municipalité locale la gestion des règlements par entente avec celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE certains canaux de Saint-Zotique sont des cours d'eau identifiés sous la compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'entente précédente a échoué le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Saint-Zotique permettra à la Municipalité de continuer d'émettre certains permis nécessaires aux travaux privés et municipaux dans les canaux de Saint-Zotique;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

**d'autoriser** le renouvellement de l'entente particulière avec la municipalité de Saint-Zotique pour l'émission de certains permis permettant la gestion des travaux dans les canaux de Saint-Zotique, soit le faucardage, la stabilisation de rives, les murs de soutènement en piquets de cèdres, les quais et abris à bateaux selon les dispositions contenues au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**et d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer l'entente.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.5 ACHAT D'UNE LICENCE DE BASE DU LOGICIEL ARCGIS POUR L'AGENT D'INTERVENTION AUX COURS D'EAU : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des cours d'eau doit régulièrement effectuer des activités en matière de cartographie, acquisition, gestion, mise à jour, diffusion et analyse de données géoréférencées;



CONSIDÉRANT QUE l'équipe des cours d'eau détient une expertise en géomatique lui permettant de répondre à ses besoins en collaboration avec le service Info territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui déploie ses activités sur la plateforme ArcGIS d'ESRI;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget de l'équipe des cours d'eau pour l'acquisition d'une licence de base du logiciel ArcGIS et que ces sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 414;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-18** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'autoriser** l'acquisition d'une licence de base du logiciel ArcGIS pour l'année 2021 au montant de 1 250 \$, plus taxes.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.6 ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ POUR L'AGENT D'INTERVENTION AUX COURS D'EAU : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les besoins de l'équipe des cours d'eau en matière d'équipement de protection individuelle, notamment pour effectuer des travaux d'inspection en milieu aquatique;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget de l'équipe des cours d'eau pour l'achat et le renouvellement d'équipement de protection individuelle et que ces sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 650;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

**d'autoriser** l'achat d'équipement de protection individuelle pour un montant maximal de 1 000 \$ plus taxes pour l'équipe des cours d'eau pour l'année 2021.

**Proposition adoptée.**

#### **11.1.7 ADHÉSIONS 2021 POUR L'ÉQUIPE DES COURS D'EAU : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les articles 103 à 108 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut renouveler l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et l'adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste 02 460 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

**d'autoriser** le renouvellement des deux adhésions pour l'année 2021, soit à la COMBEQ au montant de 436,91 \$, toutes taxes incluses et à l'AGRCQ au montant de 172,46 \$, toutes taxes incluses.

**Proposition adoptée.**



## 11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 11.2.1 REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2020 – MELCC : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, responsable des dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

## 11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 11.3.1 RAPPORT 2020 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RÉDUCTION DES GES : DÉPÔT

Ce sujet a été traité au point 4.2.

## 11.4 ÉCOCENTRES

### 11.4.1 RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - PROJET PILOTE DE RÉEMPLOI : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

### 11.4.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) - RÉSEAU DES ÉCOCENTRES : OCTROI DE CONTRAT

Ce point a été traité en 4.3

### 11.4.3 RÉTROCESSION DU LOT 4 803 508 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES À LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 291-12-2020 de la Ville de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT les modalités de l'acte de vente 21 013 069;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-21** IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**de rétrocéder** le lot 4 803 508 à la Ville de Coteau-du-Lac selon les modalités de l'acte de vente 21 013 069, soit pour un montant de 258 107,82 \$ et **de défrayer** les coûts de la rétrocession;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer les documents afférents.

**Proposition adoptée.**

## 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

### 12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

#### 12.2.1 RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - OPPOSITION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3<sup>E</sup> GÉNÉRATION (SDAR3) : DÉPÔT



Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

Monsieur Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique, explique les motifs de cette résolution.

Monsieur Jean-Yves Poirier, président de la table régionale d'aménagement, rappelle la position de la table et les démarches réalisées dans le cadre de ce dossier.

**12.3 LETTRE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES - RÉPONSE À LA DEMANDE DE CLASSIFICATION DES SITES GÉOLOGIQUES EXCEPTIONNELS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT**

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

**12.4 CORRESPONDANCE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) ADRESSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DES TERRITOIRES AGRICOLES (CPTAQ) CONCERNANT L'APPLICATION DE L'ARTICLE 65 - LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**13. DÉVELOPPEMENT**

**13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**13.1.1 CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) 2019-2021 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'appel à projets réalisé dans le cadre du *Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)* prévoyant une aide financière afin d'appuyer des projets favorisant la relance et la résilience des activités du système bioalimentaire sur le territoire métropolitain dans le contexte de la crise de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déposé, en partenariat avec DEV Vaudreuil-Soulanges, une demande d'aide financière pour permettre la réalisation du projet Création d'un hub alimentaire dans Vaudreuil-Soulanges : précision du modèle d'affaires et projet pilote;

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur du programme a sélectionné le projet de la MRC et a approuvé l'octroi d'une aide financière d'un montant total de 56 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une convention entre les parties afin d'établir les modalités et conditions de cette aide financière;

POUR CES MOTIFS,

**21-01-27-22** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** la convention de financement dans le cadre du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal 2019-2021 entre la CMM et la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**



### **13.1.2 ENTENTE DE DÉLÉGATION ENTRE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT**

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt du document. Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, souligne l'importance de cette correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les opérations de Développement Vaudreuil-Soulanges.

### **13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

#### **13.2.1 CONCOURS DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (JPS) 2021 : AUTORISATION**

Ce sujet a été traité au point 4.4.

### **14. HABITATION**

Aucun sujet traité.

### **15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Aucun sujet traité.

### **16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD**

Aucun sujet traité.

### **17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE**

Aucun sujet traité.

### **18. CULTURE**

Monsieur Jean-Yves Poirier, président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, rappelle que le projet Terre-Maires aura toujours lieu, mais dans une formule revisitée en contexte de pandémie. Il mentionne que les artistes communiqueront avec les maires prochainement afin de coordonner leur participation à l'élaboration de l'oeuvre.

### **19. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **19.1 SUSPENSION DU PROCESSUS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 167-24 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ » AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER L'USAGE « CIMETIÈRE » DANS L'AIRE D'AFFECTATION « AGRICOLE (A) » SUR LES PARTIES DE LOTS NUMÉRO 4 711 706 ET 1 543 839 SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION: INFORMATION**

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, mentionne que suite aux discussions entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et la Communauté métropolitaine de Montréal, le processus d'adoption du Règlement est suspendu, dans l'attente d'un suivi de la demande déposée par la Ville à la Commission de protection du territoire agricole.

#### **19.2 DEMANDE DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL**

Monsieur François Pleau, maire de la municipalité de Sainte-Marthe, demande que soit convoquée rapidement une séance extraordinaire du conseil de la MRC afin d'aborder la question de la redistribution du trop-perçu de la Sûreté du Québec. Monsieur Raymond Larouche appuie la demande de monsieur Pleau. Monsieur Patrick Bousez, préfet, demande au secrétaire-trésorier, monsieur Guy-Lin Beaudoin, de convoquer cette séance extraordinaire et de planifier une rencontre de travail en amont.



**20. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Madame Julie Cassab, greffière, fait la lecture des questions reçues par courriel et partage les réponses de la MRC.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils sont invités à les adresser à madame Cassab au [jcassab@mrcvs.ca](mailto:jcassab@mrcvs.ca).

**22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 22.

**Proposition adoptée.**



PATRICK BOUSEZ  
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier